

7 février 2007
 Le sept février deux mil sept, le conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Monsieur Raymond BORDERON, Maire.

Présents : M. R. BORDERON - M^{me} M. CREPINSEK - M. F. ALLARY - M. A. FERRET -
 M^{me} J. HOCQUET - M. J. MAZIERE - M. L. PHELIPPEAU - M. G. JOSEPH

Monsieur B. BOURREAU a donné son approbation de M. R. Borderon.

Absents : B. BOURREAU - B. BOUCHER.

Madame Y. Claire Crépinsek est élue secrétaire

ORDRE DU JOUR : Vacance d'emploi
Création d'un poste d'Agent des services techniques

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'il y a lieu

- d'établir une vacance d'emploi à temps partiel - 16 heures par semaine pour l'entretien des rues places, cimetière et bâtiments communaux suivant un contrat déterminée de moins de 17 h 30, renouvelable.

- de créer le poste d'Agent des services techniques - 16 heures par semaine, suivant un contrat à durée déterminée

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité décide de créer :

- la vacance d'emploi - 16 h par semaine
- le poste d'agent de service technique - 16 heures par semaine, suivant un contrat à durée déterminée de - 17 h 50, renouvelable - Echelle 3 indice majoré :
- autorise Monsieur Le Maire à signer le contrat.

ORDRE DU JOUR : délais de paiement facture EDF

A l'unanimité le conseil municipal autorise la Trésorerie de Villebois-Lavalette à payer les factures EDF sans mandatement préalable.



ORDRE DU JOUR : Vote des subventions communales 2007

Le conseil municipal, à l'unanimité vote les subventions communales annexées à la présente délibération.

P.J : liste des subventions attribuées.

Commune de Combiers**Fiche nomenclature articles**

Rappel de la sélection
Fiche nomenclature articles du 657401 au 657427 en dépense de fonctionnement

Sans sous-niveaux demandé
Préparation Budget Pnnmil

Lignes avec montant uniquement

Totaux généraux

Totaux Inv./Fonct.



Code	Libelle	Allocé (n-1)	Emis (n-1)	Reste à Réaliser	Proposition
Article 657401 D	Sie de chasse de combiers	220.00	220.00		220.00
Article 657402 D	A d m r villebois	200.00	200.00		250.00
Article 657403 D	Adapei angouleme	20.00	20.00		20.00
Article 657404 D	Croix rouge villebois	25.00	20.00		30.00
Article 657406 D	Donneurs de sang villebois	50.00	25.00		50.00
Article 657407 D	Association asep de rozet	220.00	220.00		220.00
Article 657408 D	La truite nizonnaise	50.00	50.00		50.00
Article 657409 D	Groupeement defense enn des cultures aubeterre	42.00	32.62		45.00
Article 657410 D	Ted 16	60.00	60.00		60.00
Article 657411 D	APHL	20.00	20.00		25.00
Article 657412 D	Cdli villebois	25.00	25.00		25.00
Article 657413 D	ASS DES PARENTS DELEVES ROUIGNAC	300.00			
Article 657414 D	CIFOP -16	250.00			30.00
Article 657415 D	CLUB DE L'AMITTEE COMBIERS	220.00	220.00		220.00
Article 657416 D	OFFICE DU TOURISME	20.00	20.00		20.00
Article 657418 D	Ass educative charras.combiers.grassac.rougnac	892.00	892.00		1 000.00
Article 657419 D	Rachne rougnac 16320	100.00	100.00		100.00

Commune de Combiers

Exercice 2007

Fk

Fiche nomenclature articles

Code	Libelle	Allocé (n-1)	Emis (n-1)	Reste à Réaliser	Proposition
Article 657422 D	CAUE	30.00	30.00		30.00
Article 657423 D	C.R.P.F	100.00	100.00		100.00

Vote

ORDRE DU JOUR : achat d'un photocopieur et socle d'occasion

Monsieur Le maire présente les devis pour l'achat d'un photocopieur, neuf ou occasion.

Quali-Sav, Maintenance Bureautique à St Amant de Boixe 16330 propose également un photocopieur numérique RICOH AF 1018 d'occasion – matériel garanti un an – au prix de 630.00 € H.T avec socle d'occasion 85.00 €, parasurtensuer à 21.00 € soit 736.00 € H.T.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- décide d'acquérir le photocopieur numérique RICOH AF 1018 – vitesse 18 pages minute avec le socle et le parasurtenseur au prix de 736 € H.T soit 880.26 € TTC garantie un an hors consommables (un toner gratuit).

**ORDRE DU JOUR : demande de CU n° 16.103.07.R0001 Allary F
CU n° 16.103.07.R0002 BATY Michel**

Monsieur le Maire informe l'assemblée que monsieur Francis ALLARY et sa sœur Madame BATY Michel ont déposé deux certificats d'urbanisme sur les parcelles cadastrées Section C n° 167 et 235 « Le Moulin Neuf »

Ces parcelles appartiennent à Francis ALLARY.

Ce dernier à l'intention de construire un atelier le long du RD 41 avec une sortie sur la Voie Communale 102 : CU R0001, il céderait à sa sœur une partie de terrain le long de la Voie commune 102. soit CU n° R0002 pour la construction d'une maison d'habitation et d'un garage non attenant.

Après consultations, SIAEP Edon, SAUR et SDEG de simples branchements en eau et en électricité sont à effectuer. La commune n'aura aucune dépense à prévoir.

Monsieur F ALLARY quitte la séance.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité émet un avis favorable et souhaite déroger à la constructibilité limitée en application de l'article L 111.1.2 du code de l'urbanisme pour éviter la désertification de la commune et maintenir la population sur son territoire (maintien de l'emploi, voir création d'emploi, amélioration des conditions de travail, taxe professionnelle, école RPI).

ORDRE DU JOUR : contrat d'assurance groupe/ risques statutaires

Monsieur le Maire informe l'assemblée que le contrat d'assurance groupe souscrit par le Centre de Gestion pour les collectivités et établissements publics du département les Garantissant contre les risques financiers découlant de leur obligation de verser des prestations à leurs agents en cas d'accident de service, maladie maternité, invalidité, décès, cessera sin effet le 31 décembre 2007.

Le Maire informe que le Centre de Gestion devant procéder à une mise en concurrence pour souscrire un nouveau contrat groupe à effet du 1 janvier 2008 celui-ci propose de souscrire le Contrat pour le compte de la commune de Combiers et de nous faire ainsi bénéficier de l'effet de mutualisation. En conséquence, il conviendrait que le conseil prenne une délibération autorisant le Centre de Gestion.

Monsieur Le Maire précise que cette délibération ne constitue pas un engagement définitif, la collectivité ayant toujours la possibilité de ne pas signer l'avenant d'adhésion au contrat si les conditions obtenues par le Centre de Gestion, à l'issue de la consultation, n'étaient pas jugées satisfaisantes.

Après en avoir délibéré le conseil municipal, à l'unanimité

- se prononce sur la proposition du Centre de Gestion
- l'habilite à signer les contrats à intervenir



20.02.2007

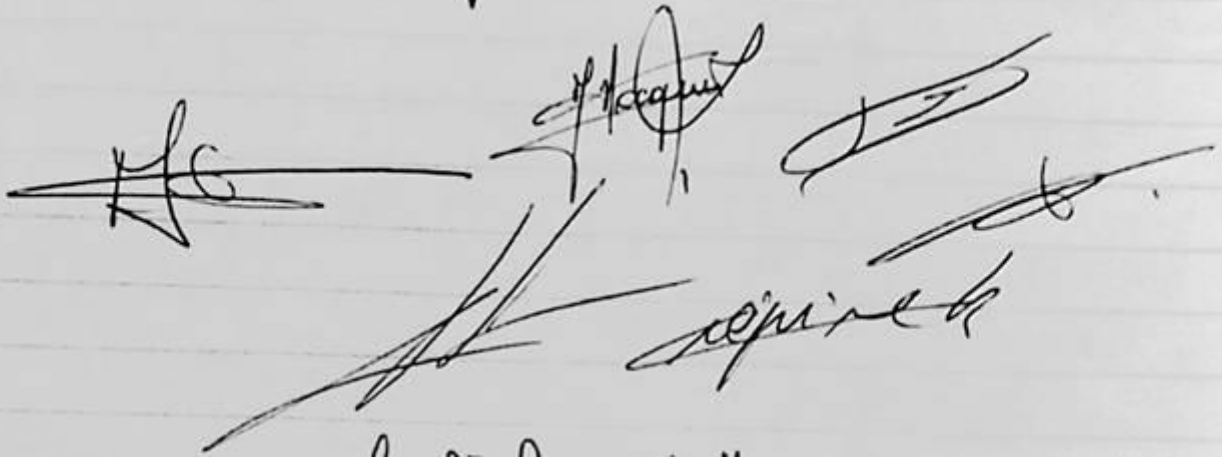
20.02.2007

Question diverses.

- tracteur : achat d'un giraphane
- armoire de rangement, rideaux pour la mainie.

Construction d'un abri pour le tracteur : il pourrait se réaliser devant le mur de la salle des fêtes - sous forme de "Avent" - voir pour de pit de permis de construire - plans.

Ont signé les membres présents.


 A collection of handwritten signatures and scribbles. On the left, there is a signature that appears to be 'H.C.' with a horizontal line through it. To its right is a large, circular scribble. Further right is another signature that looks like 'J.S.'. Below these, there are several more scribbles and a signature that appears to be 'seigneur'.